



## Heures complémentaires et supplémentaires

Par **fred1978\_old**, le **20/11/2007** à **16:24**

bonjour

je suis en cdi a temps partiel depuis le mois d'aout 2006.

Heures de base 86.67 par mois = 20h par semaine.

mais depuis que je travail dans cette entreprise je fais minimum 150h . c'est

souvent 170h voir 190h par mois. le contrat n'a jamais evolué.

et en plus de la 87eme heures jusqu'a 147eme heure je suis payé en haures

complementaires (non majorées) 60heures considerer comme heures

complementaires es-ce que c'est normal?

et des fois les heures complementaires vont jusqu'a 69heure / 72heures.

éclairez moi SVP.

Par **L expert social**, le **22/10/2010** à **16:38**

Bonjour,

Le nombre d'heures complémentaires effectuées au cours de la même semaine ou d'un

même mois ne peut être supérieur à 1/10ème de la durée hebdomadaire ou mensuelle de travail prévue au contrat. Cependant, en cas d'accord ou de convention, la limite peut être portée jusqu'à 1/3 de la durée prévue dans le contrat de travail.

Pour des plus amples renseignements, je vous invite à vous rendre sur le lien suivant:

[http://www.l-expert-comptable.com/les-heures-complementaires\\_18\\_a308.php](http://www.l-expert-comptable.com/les-heures-complementaires_18_a308.php)

Cordialement,